

Temps de travail

Aloïs Van Bastelaer - Christine Vaguer

En 2001, la semaine de travail normale est de 41,6 heures à temps plein et de 19,7 heures seulement à temps partiel

Au printemps 2001, les hommes en emploi à temps plein dans l'UE travaillent plus de 42 heures par semaine, tandis que leurs homologues féminins travaillent généralement un peu moins de 40 heures. Le nombre d'heures travaillées par les hommes à temps plein varie entre un peu plus de 40 heures en France et presque 46 heures en Grèce et au Royaume-Uni. Dans les États membres, la différence de temps de travail entre les hommes et les femmes est comprise entre 2 et 3 heures, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni où elle est de 5 heures et plus. Les personnes en emploi à temps partiel travaillent pratiquement 20 heures par semaine. La similitude constatée dans l'ensemble de l'UE en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées à temps partiel par les femmes et par les hommes cache d'importantes différences dans certains États membres comme le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suède. Dans trois de ces pays, à savoir le Danemark, l'Allemagne et la Suède, les hommes en emploi à temps partiel travaillent moins d'heures que les femmes ayant un emploi à temps partiel.

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 7/2004

Contenu

Semaine de travail normale de 41,6 heures à temps plein 1

Durée hebdomadaire de travail réduite d'une demi heure 2

Durée de la semaine de travail en France et au Royaume-Uni..... 2

Heures supplémentaires 3

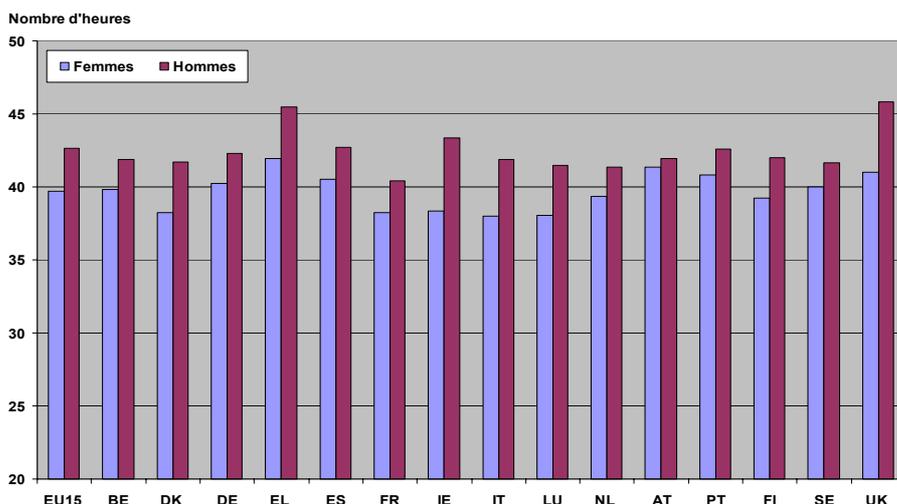
Travail en dehors des heures normales de la semaine 4

Horaire de travail flexible 5

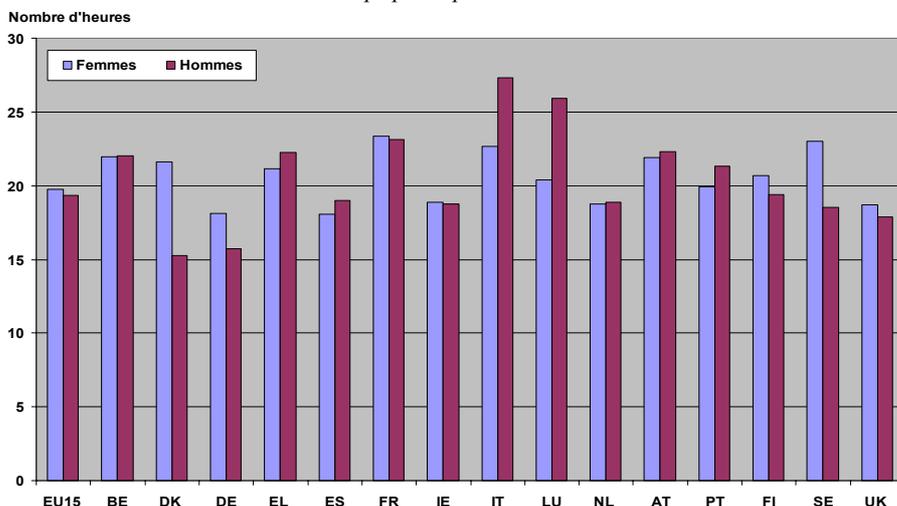
Travail «sur appel» 6

Travail posté..... 6

Modèle de travail posté 7



Graphique 1: Durée hebdomadaire moyenne de travail des personnes en emploi à temps plein, par sexe, 2001

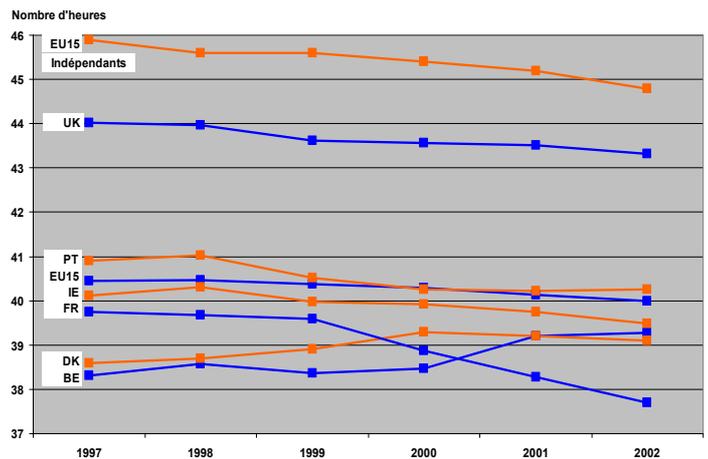


Graphique 2: Durée hebdomadaire moyenne de travail des personnes en emploi à temps partiel, par sexe, 2001



La durée hebdomadaire de travail des salariés a diminué d'une demi heure depuis 1997

La tendance observée depuis 1997 révèle des différences entre les salariés à temps plein, les salariés à temps partiel et les indépendants. Dans l'UE, la durée moyenne de travail des salariés à temps plein a diminué d'une demi-heure, tandis qu'elle est restée inchangée pour les salariés à temps partiel (19,7 heures). En France, la réduction du temps de travail est plus prononcée, notamment du fait de la première loi Aubry entrée en vigueur en 2000 pour les entreprises occupant plus de 19 salariés. La durée moyenne de travail est également en recul en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, mais elle a augmenté en Belgique, au Danemark et en Grèce. Dans les autres États membres, elle est restée pratiquement inchangée. Dans l'UE, les indépendants travaillent en moyenne une heure de moins. En 2001, dans l'UE, les salariés à temps plein travaillent généralement 40 heures par semaine, tandis que les indépendants accomplissent pratiquement 5 heures de plus.



Graphique 3: Durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps plein dans certains États membres et des indépendants dans l'UE, tendance 1997-2002

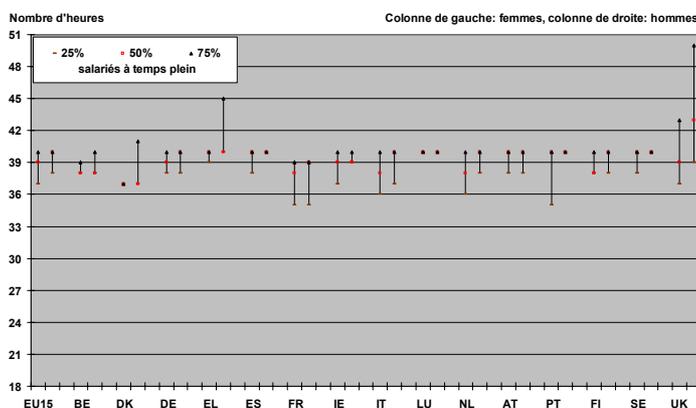
La durée de la semaine de travail à temps plein s'est raccourcie en France et allongée au Royaume-Uni

Les différents types d'aménagement du temps de travail sont le reflet, d'une part, des conditions d'emploi des salariés et de la manière dont celles-ci influencent leur bien-être et, d'autre part, de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible. Le nombre moyen d'heures travaillées n'indique pas la durée usuelle d'une semaine de travail conformément à la législation ou aux conventions collectives¹ et ne reflète pas non plus l'hétérogénéité de la durée et des horaires de travail.

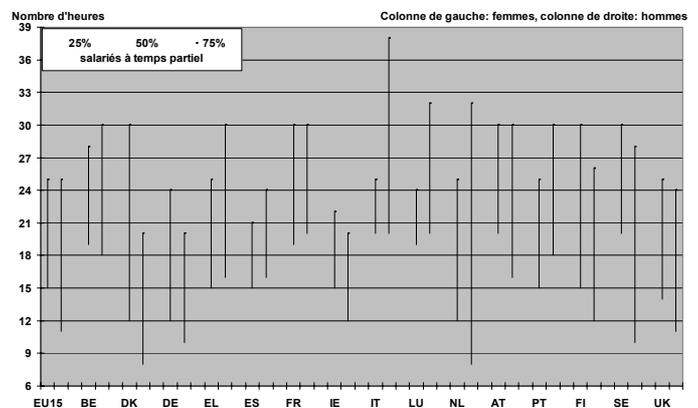
C'est en France que la réduction du temps de travail est la plus importante. Dans ce pays, non seulement un salarié à temps plein sur quatre travaille 35 heures ou moins (quartile inférieur), mais trois salariés à temps plein sur quatre travaillent au maximum 39 heures (quartile supérieur), alors que les autres États membres

pratiquent la semaine de 40 heures. Bien que la plupart des salariés à temps plein au Royaume-Uni travaillent également 40 heures, la plage de répartition des heures de travail y est plus large. Un quart de ces personnes travaille normalement 38 heures ou moins (quartile inférieur), mais un autre quart travaille 48 heures et plus (quartile supérieur).

Un quart des salariés à temps partiel de l'UE travaille en général au moins 25 heures par semaine (quartile supérieur), alors qu'un autre quart travaille 14 heures ou moins (quartile inférieur). Au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas, ces emplois à temps partiel se multiplient et un quart des personnes ainsi occupées, particulièrement des hommes, travaillent 11 heures ou moins.



Graphique 4: Quartiles de la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps plein, par sexe, 2001



Graphique 5: Quartiles de la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel, par sexe, 2001

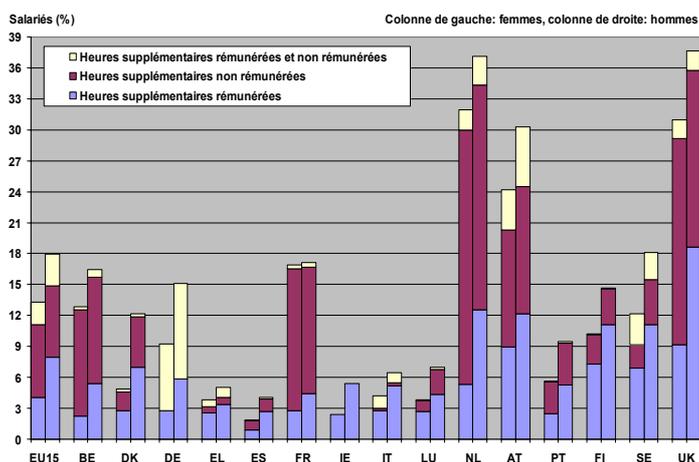
¹ Commission européenne (2003), « L'emploi en Europe 2003 », chapitre 4.

13% des femmes sont employées à temps plein et 18% des hommes effectuent des heures supplémentaires

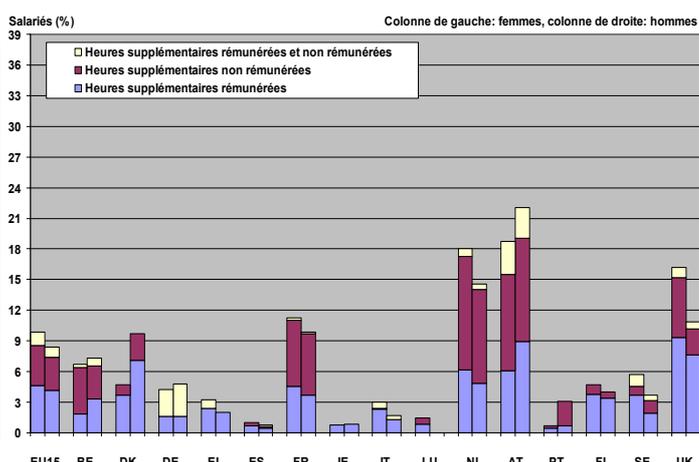
Dans l'UE, 13% des femmes salariées à temps plein effectuent des heures supplémentaires contre presque 18% des hommes salariés à temps plein. La part des personnes salariées à temps plein effectuant des heures supplémentaires varie considérablement selon les États membres. En France (femmes uniquement), aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni, cette part est supérieure à la moyenne de l'UE. En revanche,

en Grèce, en Espagne, en Irlande et en Italie (femmes uniquement), elle est sensiblement inférieure à la moyenne de l'UE (seulement 5% ou moins).

Contrairement au phénomène observé chez les salariés à temps plein, davantage de femmes que d'hommes effectuent des heures supplémentaires chez les salariés à temps partiel (respectivement 10 % et 18 %).

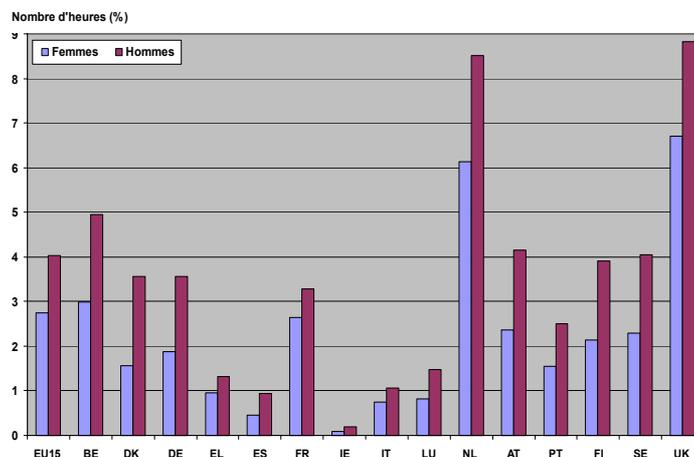


Graphique 6 : Pourcentage de salariés à temps plein effectuant des heures supplémentaires, par catégorie d'heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées, par sexe, 2001



Graphique 7 : Pourcentage de salariés à temps partiel effectuant des heures supplémentaires, par catégorie d'heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées, par sexe, 2001

Le volume total des heures supplémentaires est équivalent à pratiquement 3% du volume total des heures travaillées par les salariés de sexe féminin et à 4% du total des heures travaillées par les salariés de sexe masculin. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce pourcentage atteint 6% et plus.



Graphique 8 : Volume des heures supplémentaires en pourcentage du total des heures effectivement travaillées, par sexe, 2001

Moins de la moitié des salariés sont rémunérés pour les heures supplémentaires qu'ils effectuent

Les hommes sont plus souvent rémunérés pour les heures supplémentaires que les femmes. Dans l'UE, 4,5% des femmes salariées à temps plein sont rémunérées pour les heures supplémentaires effectuées (en moyenne 3 heures par semaine), alors que ce pourcentage atteint presque 9% chez les hommes (en moyenne 5 heures par semaine). En d'autres termes, à peine un tiers des femmes sont rémunérées pour les heures supplémentaires

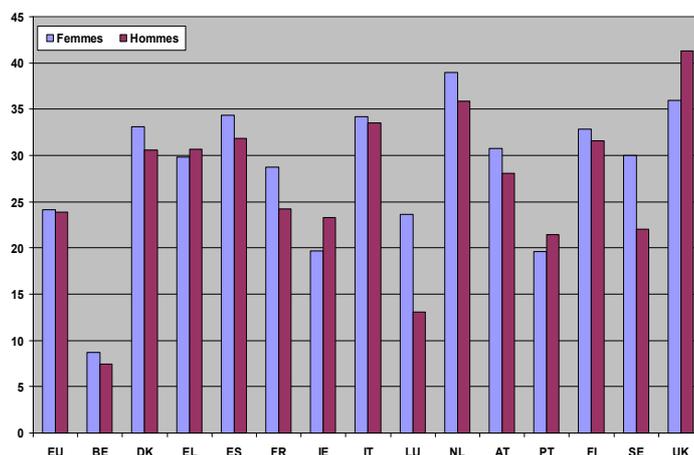
effectuées, tandis que la moitié des hommes le sont. En Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, en Finlande et en Suède, les heures supplémentaires sont généralement payées puisque plus de 2 salariés à temps plein sur 3 sont dans ce cas. Dans l'UE, la fréquence relative des heures supplémentaires rémunérées effectuées par les salariés à temps partiel est très similaire pour les femmes et pour les hommes.

Un quart des salariés travaillent en dehors des heures normales de la semaine

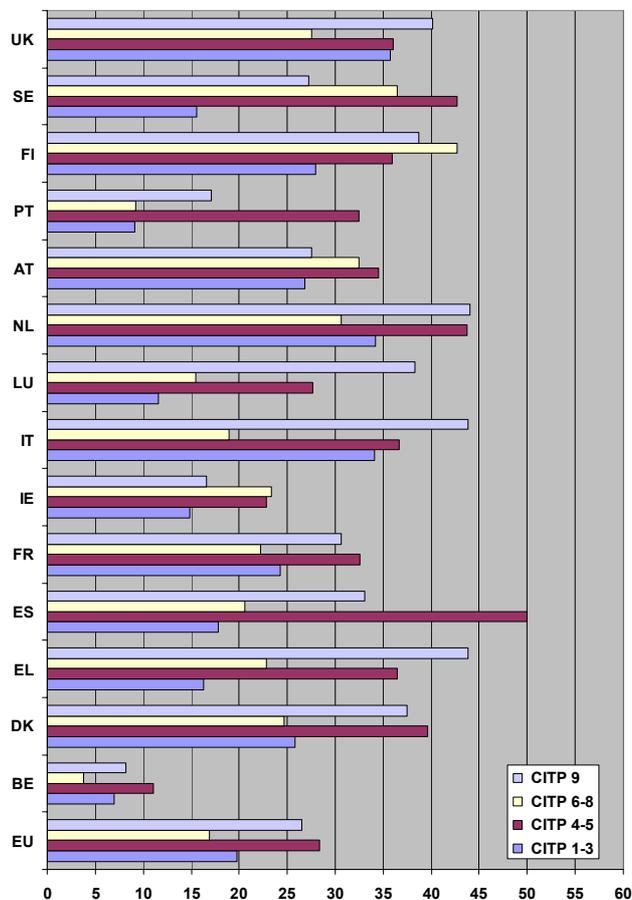
La durée de la semaine de travail n'est qu'une des caractéristiques des conditions de travail; l'organisation du temps de travail explique également comment la main-d'œuvre couvre les horaires étendus ou fait face aux pics de demande de production et comment les salariés ont un certain contrôle sur leurs heures de travail. Dans l'UE, 24% des salariés travaillent en dehors des heures normales de travail de la semaine, ce qui signifie qu'ils travaillent au moins deux samedis ou dimanches par mois ou au moins la moitié du temps le soir ou la nuit. Ces horaires de travail varient entre les États membres. En Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, au moins un tiers des salariés travaillent en dehors des heures normales de la semaine, mais au Luxembourg seul un salarié sur cinq est dans ce cas. Bien qu'il n'y ait aucune différence entre les femmes et les hommes au niveau de l'UE, des divergences existent entre les États membres. Dans la majorité des États membres, les femmes sont plus nombreuses à travailler en dehors des heures normales de la semaine, alors que davantage d'hommes sont dans ce cas en Grèce, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni.

En observant les professions, on constate que les travailleurs salariés non manuels faiblement qualifiés

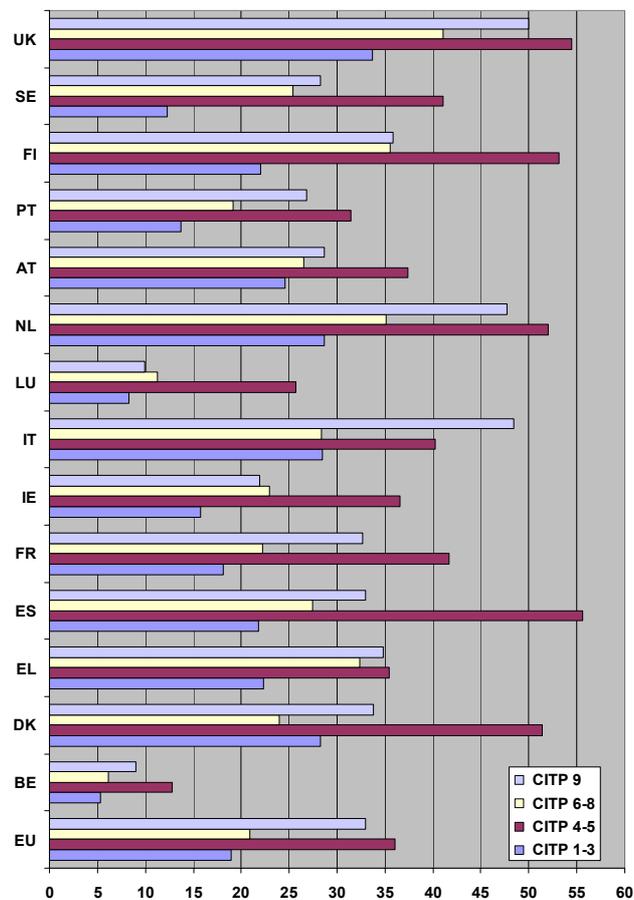
(grands groupes 4 et 5 de la CITP) et les salariés non qualifiés (grand groupe 9 de la CITP), en particulier les hommes, travaillent pour la plupart en dehors des heures normales de travail de la semaine. Dans plusieurs États membres (Danemark, Espagne, Pays-Bas, Finlande et Royaume-Uni), au moins la moitié des travailleurs salariés non manuels faiblement qualifiés travaillent en dehors de ces heures normales.



Graphique 9: Pourcentage de salariés travaillant en dehors des heures normales de la semaine, par sexe, 2001



Graphique 10: Salariés de sexe féminin travaillant en dehors des heures normales de la semaine, (%) par profession, 2001



Graphique 11: Salariés de sexe masculin travaillant en dehors des heures normales de la semaine, (%) par profession, 2001

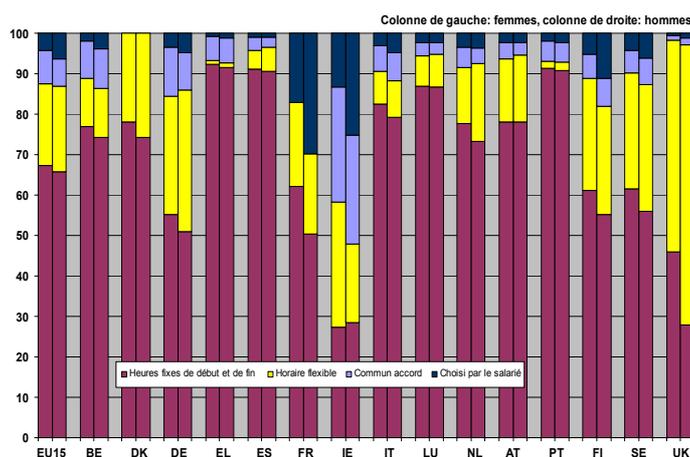
Un salarié sur cinq bénéficie d'un horaire de travail flexible

Dans l'UE, un salarié sur cinq bénéficie d'un horaire de travail flexible. Il peut organiser ses heures de travail quotidiennes au-delà (ou en deçà) de son nombre contractuel d'heures dans certaines limites. Les heures de crédit peuvent être cumulées et utilisées comme jours de congé. L'incidence des aménagements du temps de travail varie entre les États membres. Au Danemark, en Allemagne, en France, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, plus de 20% des salariés bénéficient d'une forme d'aménagement du temps de travail. En revanche, en Grèce, en Espagne, en Italie, au Luxembourg et au Portugal, ils sont moins de 10%. Dans la plupart des États membres, les hommes profitent davantage de cette disposition, alors qu'en Irlande et en Finlande, les femmes sont plus nombreuses à utiliser les horaires flexibles.

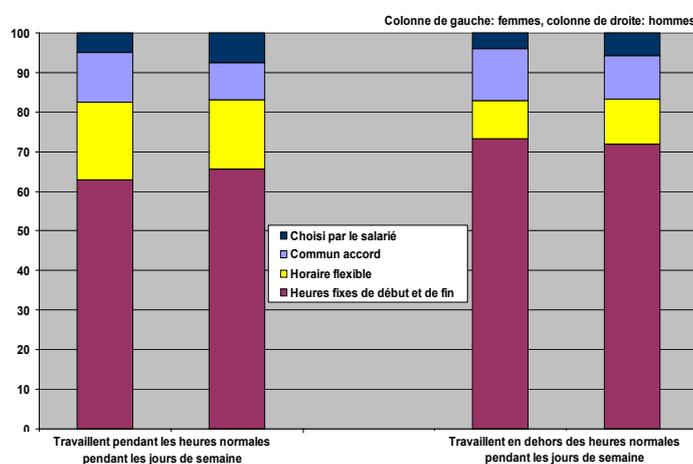
L'aménagement du temps de travail est relativement plus fréquent lorsque les salariés travaillent en semaine durant les heures normales de travail, que lorsqu'ils travaillent en dehors de ces heures (18% contre 11%).

Concernant les professions, l'aménagement du temps de travail prédomine chez les salariés non manuels hautement qualifiés (grands groupes 1 à 3 de la CITP) mais est relativement rare parmi les salariés occupant des emplois non qualifiés (grand groupe 9 de la CITP).

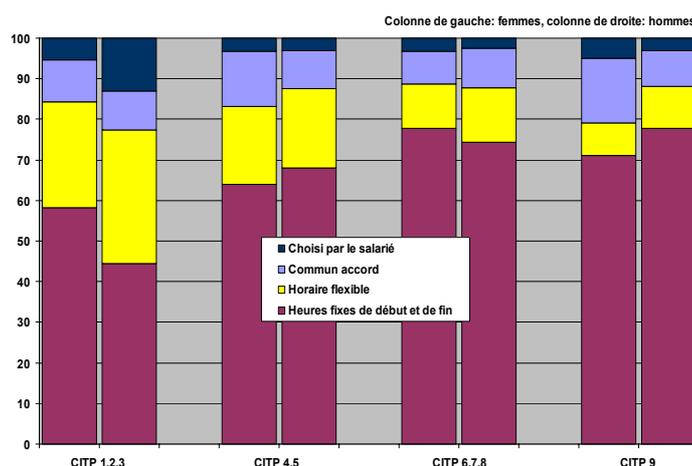
Les autres types d'aménagement du temps de travail, qui autorisent des variations quotidiennes et hebdomadaires des horaires de travail au choix du salarié ou par accord mutuel ou pour lesquels les horaires de travail ne sont pas prévus par une convention collective ou un contrat d'emploi, sont relativement peu fréquents.



Graphique 12² : Pourcentage de salariés par type d'aménagement du temps de travail, par sexe, 2001



Graphique 13 : Salariés travaillant pendant et en dehors des heures normales de la semaine, par type d'aménagement du temps de travail, par sexe, UE-15, 2001

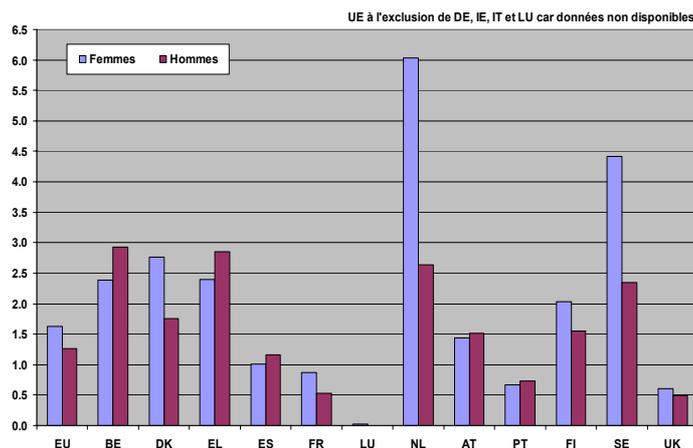


Graphique 14 : Salariés par type d'aménagement du temps de travail, par profession et par sexe, UE-15, 2001

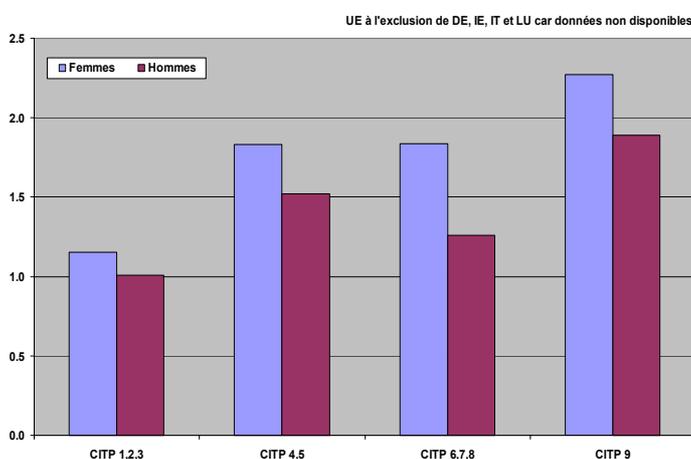
² Graphique 12 : FR – les salariés débutant et terminant leur travail à heures fixes ainsi que ceux dont l'horaire est convenu de commun accord sont regroupés.

Un peu plus de 1% des salariés travaillent « sur appel »

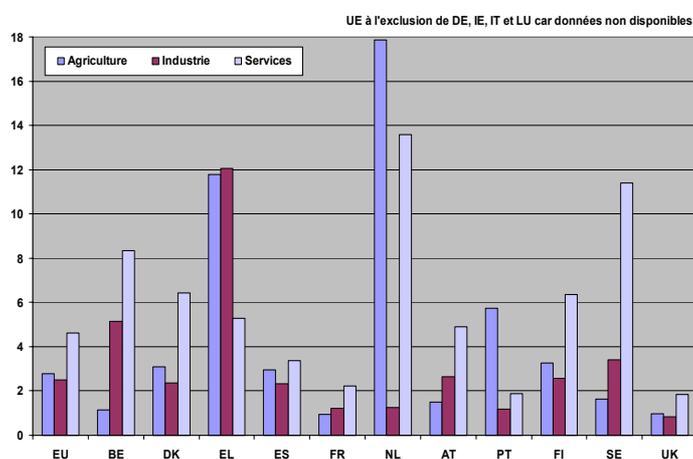
Dans l'UE, 1,4% des salariés travaillent « sur appel », à la demande, en fonction des besoins. Cela signifie qu'ils n'ont aucune garantie de travailler un nombre d'heures déterminé et que leur employeur peut leur demander une disponibilité immédiate. En Belgique, au Danemark, en Grèce, aux Pays-Bas, en Finlande et en Suède, leur nombre est supérieur à la moyenne de l'UE. Dans ces pays, davantage de femmes travaillent « sur appel », excepté en Belgique et en Grèce. Ce sont en particulier des femmes occupant des emplois non qualifiés (grand groupe 9 de la CITP). Si l'on observe l'activité économique, le travail « sur appel » est relativement fréquent dans le secteur des services, en particulier dans le commerce, les transports, l'hôtellerie et la restauration. Toutefois, il est plus fréquent dans l'agriculture aux Pays-Bas et au Portugal ainsi que dans l'agriculture et l'industrie en Grèce.



Graphique 15: Pourcentage de salariés travaillant « sur appel », par sexe, 2001



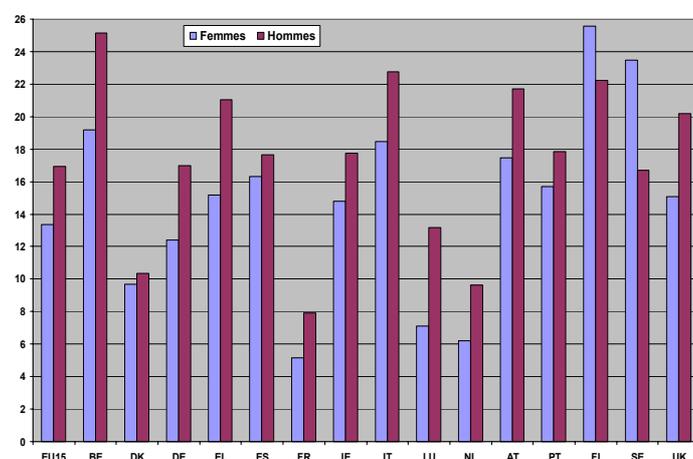
Graphique 16 : Salariés travaillant « sur appel » par profession et par sexe, UE-15, 2001



Graphique 17: Salariés travaillant « sur appel » par secteur d'activité économique, UE-15, 2001

15% des salariés exercent un travail posté

Dans l'UE, 15% des salariés exercent un travail posté, les hommes relativement plus souvent que les femmes. Le travail posté est un type d'organisation du travail selon lequel plusieurs groupes de salariés se succèdent sur base d'un schéma de rotation défini sur un même site de production, afin d'exécuter les mêmes opérations. En Belgique, en Italie, en Autriche, en Finlande et en Suède, la part du travail posté est supérieure à 20%. Au Danemark, en France et aux Pays Bas, en revanche, elle est égale ou inférieure à 10%. En Finlande et en Suède, contrairement aux autres pays, les femmes sont relativement plus nombreuses à travailler de cette façon.

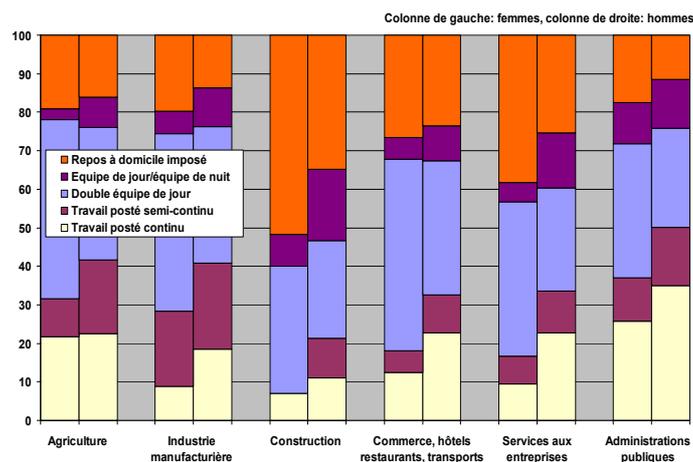


Graphique 18: Pourcentage de salariés exerçant un travail posté, par sexe, 2001

Le modèle de travail posté le plus courant est la double équipe de jour

Dans l'ensemble de l'UE, le modèle de travail posté le plus courant est la double équipe de jour. Dans ce cas, les salariés travaillent par rotation tôt le matin et en fin d'après-midi. Dans le cas du travail posté continu, quatre équipes de salariés se succèdent, assurant le travail 24h/24 et 7j/7. Cela signifie par exemple que le jour de repos hebdomadaire ne coïncide pas toujours avec un samedi ou un dimanche. En France, le modèle traditionnel consiste en une équipe de jour et une équipe de nuit, bien séparées l'une de l'autre.

Si l'on considère l'activité économique, la double équipe de jour prédomine dans les secteurs des services comme le commerce, l'hôtellerie, la restauration et les transports. Le travail posté continu prédomine dans les services publics (administration, éducation et santé). Dans la construction, le travail est réalisé par une équipe de jour et une équipe de nuit, notamment chez les hommes.



Graphique 19: Pourcentage de salariés par type de travail posté, par sexe et par secteur d'activité économique, UE-15, 2001

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Source: L'enquête sur les forces de travail (EFT) est une vaste enquête par sondage réalisée auprès des ménages privés dans l'UE. Les résultats présentés dans la présente brochure proviennent d'une enquête ad hoc réalisée en plus de l'enquête traditionnelle et portent sur la période du printemps 2001. Cette enquête ad hoc sera répétée en 2004 afin de permettre l'analyse des variations dans le temps. Le taux d'échantillonnage varie entre 0,3% et 3,3% (5% au Luxembourg). L'enquête donne des résultats non seulement sur les personnes de plus de 15 ans actives sur le marché du travail, mais également sur les personnes qui ne font pas partie de la population active.

Définitions: Les personnes occupées ou en emploi sont celles qui, pendant la semaine de référence, ont exercé un travail, ne serait-ce qu'une heure par semaine, contre une rétribution, un profit ou un revenu familial, ou qui ne se trouvaient pas sur leur lieu de travail mais avaient un emploi, temporairement absentes de l'emploi ou de l'entreprise en question.

Les salariés ont des contrats de travail implicites ou explicites qui leur accordent une rémunération de base ne dépendant pas directement des recettes de l'unité pour laquelle ils travaillent. Les travailleurs indépendants ont un emploi pour lequel la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et des services produits (cf.: classification internationale des situations professionnelles de 1993).

On distingue quatre catégories professionnelles sur la base des agrégations des grands groupes de la Classification Internationale Type des Professions, 1988 (CITP-88):

- travailleurs non manuels hautement qualifiés: membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique et dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise (grand groupe 1 de la CITP), professions intellectuelles et scientifiques (grand groupe 2), professions intermédiaires (grand groupe 3);
- travailleurs non manuels peu qualifiés: travailleurs de type administratif (grand groupe 4), personnels des services et vendeurs de magasin et marché (grand groupe 5);
- travailleurs manuels qualifiés: agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche (grand groupe 6), artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (grand groupe 7), conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (grand groupe 8);
- ouvriers et travailleurs manuels non qualifiés (grand groupe 9).

Le nombre d'heures normalement travaillées par semaine concerne une longue période; le nombre d'heures effectivement travaillées porte sur une semaine de référence spécifique et peut varier par rapport au nombre d'heures normalement travaillées en raison d'absences, de congés, d'horaire flexible ou d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires sont toutes les heures effectuées au-delà de la durée normale du travail qui correspond à la durée fixée par chaque pays en application des lois, réglementations ou conventions collectives ou, si tel n'est pas le cas, au nombre d'heures à partir duquel tout travail effectué est rémunéré au taux des heures supplémentaires ou constitue une exception aux règles ou à l'usage reconnu de l'établissement ou du processus concerné (Recommandation concernant la réduction de la durée du travail n° 116, OIT, 1962).

Pour en savoir plus:

- **Les bases de données**
NewCronos, Thème 3

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrøgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	Statistisches Bundesamt Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 Berlin Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/produser/datashop/index.html Member of the MIDAS Net	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr Member of the MIDAS Net	ISTAT Centro di informazione statistica Sede di Roma Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 Roma Tel. (39) 06 46 73 32 28 Fax (39) 06 46 73 31 01/ 07 E-mail: datashop@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html Member of the MIDAS Net
ITALIA – Milano	NEDERLAND	PORTUGAL	SUOMI/FINLAND	SVERIGE
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html Member of the MIDAS Net	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop - Voorburg Postbus 4000 NL-2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31) 70 337 49 00 Fax (31) 70 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistics Finland Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.Kerros, Helsinki P. (358) 9 17 34 22 21 F. (358) 9 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	Statistics Sweden Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46) 8 50 69 48 01 Fax (46) 8 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/templates/Standard_22884.asp
UNITED KINGDOM	NORGE	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA	UNITED STATES OF AMERICA	
Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44) 1633 81 33 69 Fax (44) 1633 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42 / 43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/biblioteket/datashop/	Statistisches Amt des Kantons Zürich Eurostat Data Shop Bleichenweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch	Harver Analytics Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1) 212 986 93 00 Fax (1) 212 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com URL: http://www.haver.com/	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Aloïs Van Bastelaer, Christine Vagner, Eurostat / D1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35845, 34110, Fax (352) 4301 33649, E-mail: Alois.Vanbastelaer@cec.eu.int, Christine.Vagner@cec.eu.int

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ISLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – CESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2004 au 31.12.2004):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

L'ensemble des 9 thèmes (environ 200 numéros)

Papier: 240 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.